



## SQOOL PROTECT

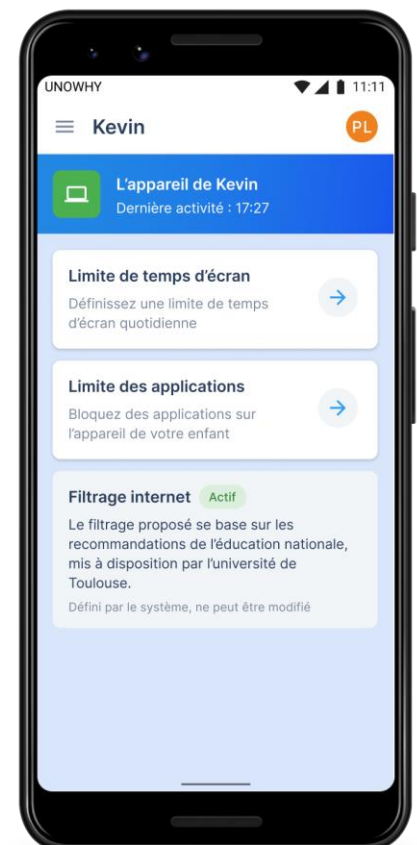
Contrôlez efficacement l'usage de l'ordinateur de votre enfant

L'application SQOOL Protect permet de gérer facilement **le temps d'écran** et **contrôler l'utilisation des applications de l'ordinateur** de votre enfant entre 18h et 8h le matin (hors temps de classe).

### FONCTIONNALITÉS CLÉS :

- 1 Limite du temps d'écran :**  
 Permet de définir une plage horaire de blocage de l'écran (hors temps de classe : de 18h à 8h).
- 2 Limite du choix des applications :**  
 Donne le contrôle sur les applications qu'utilise l'enfant et permet un blocage à la volée.
- 3 Filtrage du navigateur internet :**  
 Restreint l'accès aux contenus sensibles et bloque le chargement de certaines URL interdites.

**Selon les prérogatives de la collectivité, le filtrage web est déjà prévu par défaut. Restrictions basées sur la liste de l'université de Toulouse (référéncée par l'Éducation Nationale)**



## LES ÉTAPES CLÉS POUR UTILISER SQOOL PROTECT

### 1 ACCÉDER À SQOOL PROTECT

Ouvrez SQOOL Protect situé dans la barre des tâches en bas à droite de l'ordinateur de votre enfant.

Scannez le **QR code** qui s'affiche avec votre smartphone ou tout autre appareil numérique.



### 2 S'AUTHENTIFIER EN TANT QUE PARENT

Connectez-vous avec votre **email** et **mot de passe personnel**. Un seul compte parent peut être créé par enfant.

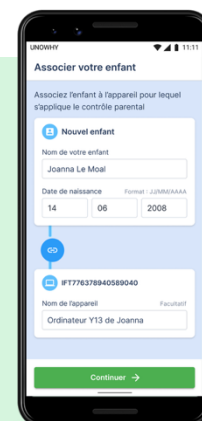
En cas de **première connexion**, cliquez sur *Créer mon compte*. Une fois vos informations personnelles remplies, un email d'activation vous sera envoyé. Cliquez sur le lien reçu par email pour activer votre compte.

### 3 ASSOCIER VOTRE ENFANT À SON ORDINATEUR

Remplissez les champs demandés pour associer votre enfant à son ordinateur :

- Nom de votre enfant
- Date de naissance de votre enfant
- Nom de l'appareil de votre enfant (facultatif)

*Vous pouvez associer plusieurs enfants.*



### 4 PROGRAMMER LE CONTRÔLE PARENTAL

Vous pouvez dès maintenant **personnaliser le temps d'écran** et **contrôler l'accès aux applications** disponibles sur l'ordinateur de votre enfant !

#### **BON À SAVOIR :**

Le contrôle parental défini par le parent est applicable **uniquement en dehors du temps d'école** (soit de 18h à 8h du lundi au vendredi, hors vacances scolaires, le samedi et le dimanche)



#### **BESOIN D'AIDE ?**

Consultez notre [site assistance !](https://assistance.sqool.com/)  
<https://assistance.sqool.com/>